

Aux autorités communales
Au Conseil d'Etat vaudois
Aux députés membres de la Commission 20_287

Par courrier électronique

Appel aux autorités pour prolonger l'extension des terrasses et y favoriser l'installation de chaufferettes «durables»

A la veille de l'automne, l'inquiétude grandit dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. L'arrivée de journées fraîches et pluvieuses, doublée d'une situation sanitaire incertaine, fait craindre un net ralentissement des affaires... GastroVaud lance donc un appel aux autorités communales, afin qu'elles favorisent l'installation de chaufferettes et prolongent les extensions de terrasses, nécessaires à la fois pour maintenir l'attractivité des restaurants et pour compenser les pertes de capacités et de chiffre d'affaires causées par la règle des 1.5 mètre entre tables. En outre, GastroVaud invite le Conseil d'Etat et les députés à modifier la Loi cantonale sur l'énergie, actuellement en cours, pour autoriser la réintroduction des chaufferettes électriques lorsque du courant 100% renouvelable est disponible.

L'extension des terrasses a permis à nombre de restaurateurs de « sauver les meubles » depuis la réouverture des établissements le 11 mai dernier. Sans ce geste de solidarité des autorités locales, il aurait souvent été difficile, voire impossible, de compenser les pertes de capacités d'accueil induites par les restrictions sanitaires actuelles. GastroVaud tient ainsi à remercier l'ensemble des communes qui ont permis ces extensions, utiles aussi bien du point de vue touristique qu'économique.

Action attendue des communes, pour les trois saisons à venir

L'incertitude grandit toutefois au sein de la branche. En effet, la marche des affaires des restaurants va sensiblement diminuer, sous l'effet de plusieurs facteurs:

- la fin des beaux jours, qui diminue « naturellement » l'attractivité des terrasses ;
- le maintien des normes de distanciation imposées par le Canton (impératif de 1,5 mètre entre tables), qui réduit drastiquement la capacité d'accueil au sein même des établissements;
- le terme fixé au 22 septembre pour l'achat de bons Welcome, qui diminuera de facto la consommation dans les restaurants vaudois.

Sur ces bases, GastroVaud invite les communes à :

- prolonger la durée d'exploitation des terrasses « étendues » durant les trois prochaines saisons d'automne, d'hiver et de printemps
- renoncer à la perception des taxes d'utilisation du domaine public pour cette période
- faciliter les éventuelles procédures d'autorisation de chaufferettes à pellets, seules tolérées aujourd'hui par la Loi cantonale sur l'énergie (LVLEne, qui proscriit toute autre forme d'énergie telle que le gaz, le mazout ou l'électricité pour pareilles installations).


Des discussions avancées sont d'ailleurs en cours entre GastroVaud et le Municipal de l'Economie lausannoise – Pierre-Antoine Hildbrand - afin de dessiner une offre conciliant à la fois les impératifs économiques, sanitaires et environnementaux actuels.

Action législative attendue du Canton, pour les années à venir

Par ailleurs, l'Association des cafetiers, restaurateurs et hôteliers vaudois demande au Canton de profiter de la révision en cours de la LVLEne pour autoriser les chaufferettes électriques, lorsque du courant 100% renouvelable est disponible. Si ce dernier n'existait pas lorsque les chaufferettes électriques ont été interdites (LVLEne, art. 30a), il en va en effet différemment aujourd'hui. A titre d'exemple, l'offre Nativa de la Ville de Lausanne, qui propose un mix d'énergies solaire photovoltaïque, éolienne et hydraulique, démontre qu'électricité peut rimer avec durabilité.

Nous vous remercions d'ores et déjà de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente et, demeurant à votre entière disposition, vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, en vos titres et fonctions, nos plus respectueux messages.

Pully, le 31 août 2020


Gilles Meystre, Président